

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)	Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. BANNEL Jean Didier à M.QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)	M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)	Mme DUMONT Dominique à M.ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles	M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André	M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel	M.MANSENCAL Alain à M.LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. CAZENAVE Charles à M.MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)	M.SEGUREL J.Pierre à M.FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel	M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M.TOUTON Elisabeth à M.SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - aménagement de la forêt du Bourgailh - Fonds de concours de la
Communauté urbaine - prorogation des délais de réalisation - avenant n°2 à la
convention du 6 juillet 2004**

Monsieur GUILLEMOTEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'aménagement de la forêt du Bourgailh, sur la commune de Pessac, est l'un des volets de la requalification du site, lequel dédié aux loisirs et au tourisme urbain sur le thème de l'environnement doit devenir une destination ludique et pédagogique, sensibilisant à la préservation active et durable de la nature et de l'environnement.

Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Pessac, ces travaux d'aménagement d'un coût global de 3 723 050 € HT sont financés avec la participation de plusieurs partenaires publics selon le plan de financement rappelé ci-après :

DDEPENSES	€ HT	RRECETTES	€ HT
Travaux	2 590 180 €	FEDER	764 050 €
Honoraires	253 974 €	Ville de Pessac	1 014 120 €
Divers	210 000 €	Conseil Régional	558 456 €
Acquisitions	668 896 €	Conseil Général	372 304 €
		Communauté Urbaine	1 014 120 €
TOTAL	3 723 050 €	TOTAL	3 723 050 €

C'est ainsi que par délibération n° 2004/243 du 5 avril 2004 la Communauté urbaine a décidé d'attribuer à ce programme d'aménagement un fonds de concours d'un montant de 1 014 120 €.

Une convention financière, fixant notamment ses modalités de paiement, a été signée le 6 juillet 2004 avec la Ville de Pessac et un avenant a été adopté en janvier 2005 afin de prendre en compte un décalage dans le planning d'attribution des fonds FEDER. Ces travaux devaient se dérouler initialement sur les exercices 2004 à 2007.

La première tranche a été exécutée et a donné lieu au versement d'un premier acompte de la subvention communautaire pour un montant de 405 648 € (40%).

Les travaux de la tranche conditionnelle de la seconde phase ont pris du retard suite à des difficultés rencontrées pour l'acquisition de terrains (une procédure d'expropriation est en cours).

La réalisation de la troisième et dernière phase ne doit pas intervenir désormais avant 2008, l'achèvement complet de l'opération étant prévu en 2009.

Dans ces conditions, la Ville de Pessac, afin de ne pas perdre le bénéfice du fonds de concours communautaire sollicite une prorogation de la durée de validité de la convention arrivée à échéance, jusqu'au 31 décembre 2009.

Aussi et, si tel est votre avis, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs :

- d'accepter de proroger au 31 décembre 2009 la durée de validité de la convention du 6 juillet 2004, modifiée par avenant n°1 du 31 mars 2005.
- autoriser la signature de l'avenant n°2, ci- annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUILLET 2007**

PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2007

M. JEAN-CHARLES BRON